



institut de l'entreprise

**QUEL LIBERALISME POUR LES ANNEES
QUI VIENNENT ?**

Etude réalisée pour l'INSTITUT DE L'ENTREPRISE

par Henri LEPAGE

Délégué Général de l'INSTITUT EURO 92

Novembre 1992

QUEL LIBERALISME POUR LES ANNEES QUI VIENNENT ?

Ce qui suit ne sont que quelques réflexions personnelles autour du thème que vous avez choisi pour réfléchir.

Il n'est pas du tout question pour moi d'apporter une réponse à toutes les questions que vous vous posez. J'en suis bien incapable. Le plus souvent, je me contenterai d'indiquer si, oui ou non, il existe des éléments de réponse, où (ou comment) il est possible d'en profiter.

LA PROBLEMATIQUE

Si j'ai bien compris, il s'agit de se placer dans l'hypothèse d'une victoire (plus que probable) de l'opposition aux prochaines élections législatives de Mars 1993, et de se demander quel libéralisme on peut proposer (ou pratiquer) sous la triple contrainte :

1 - de ne pas compromettre les chances d'un candidat "libéral" pour les élections présidentielles de 1995,

2 - de ne pas répéter les mêmes erreurs que pendant la période de cohabitation 1986-1988 (sous-entendu : ce sont les excès de discours "libéral" qui auraient été à l'origine de la réélection de François Mitterrand),

3 - de ce que le prochain gouvernement trouvera une période particulièrement agitée sur le plan économique et social (d'où le risque inévitable d'en tirer argument pour démontrer que le libéralisme - pas plus que le socialisme - n'a rien résolu et, en conséquence, de lui voir attribuer par l'opinion tous les maux et dysfonctionnements dont souffre la société française).

Comment ne pas
répéter les erreurs de
la cohabitation ?

Dans cette optique, les travaux de l'Institut de l'Entreprise se centreront sur la recherche d'un "libéralisme adapté".

Permettez-moi de vous faire les remarques suivantes :

1 - Je ne crois pas que ce soient les "excès" de libéralisme de la période 1986-1988 qui ont fait perdre les élections ; mais plutôt le contraire.

Ce ne sont pas les excès du libéralisme 1986-88 qui ont fait perdre les élections.

Le gouvernement Chirac a entrepris des actions importantes authentiquement libérales : privatisations, suppression du régime du contrôle des prix, loi sur la concurrence.

Mais il a été incapable de faire apparaître une originalité et une différence suffisamment fortes par rapport à des adversaires qui, eux, avaient déjà engagé leur "reconversion libérale" (cf les réformes financières de 1985).

2 - Le gouvernement de la cohabitation a manqué de conviction et de "punch" authentiquement libéral.

Ses actions et orientations sont restées trop "technocratiques". Il a manqué le relais d'une pensée et d'une action authentiquement "populaire" - non pas au sens de "populiste", mais d'une action politique qui se mette authentiquement à la portée des **gens** avec un discours simple, qui se préoccupe de leurs problèmes, et tourne le dos au langage "tutélaire" classique de la classe politique française.

3 - Je sais qu'il n'est pas de bon goût, dans cette enceinte, d'évoquer l'exemple britannique. Cet ostracisme relève d'un a priorisme qui n'est guère louable. Il y a de bonnes, comme de moins bonnes choses dans l'expérience conservatrice britannique. Madame Thatcher est effectivement un personnage qui peut être contesté à certains égards.

On ne peut nier le succès de l'expérience libérale anglaise (3 élections gagnées d'affilée)

Mais ce que l'on ne peut nier, c'est le succès de cette expérience, mesuré par sa capacité d'avoir gagné trois élections d'affilée, et cela contre tous les pronostics.

Ce succès est lié à la capacité des leaders britanniques d'avoir réussi à proposer un libéralisme "au service des gens" (et non au service du "peuple") - et cela surtout avec John Major.

Aujourd'hui, de l'aveu même des travaillistes, nombre de réformes thatcheriennes sont devenues irréversibles. Il a fallu douze ans.

4 - L'utilisation du concept de "libéralisme adapté" cache mal le simple fait qu'il s'agit, une nouvelle fois, de rechercher l'introuvable "Troisième voie".

La recherche d'une "troisième voie" est un exercice vain, futile et voué à l'échec.

L'exercice me paraît vain, futile et voué, par définition, à l'échec puisque la "troisième voie" c'est précisément le régime dans lequel nous vivons, et donc celui qui est véritablement responsable des problèmes et dysfonctionnements pour lesquels on voudrait de meilleures réponses.

La frilosité n'a jamais été une vertu politique. Ce dont l'opposition manque aujourd'hui, ce n'est pas d'un "produit nouveau" qui, grâce à de mirifiques enquêtes de marché, serait mieux "adapté" aux "demandes" des citoyens. Mais tout simplement d'un véritable **leadership**.

Conclusion : Le problème des libéraux, et donc celui de l'Entreprise en France, avant d'être un problème de programme ou de discours, est un problème de leadership : où et comment trouver des leaders capables de mobiliser le pays autour de l'idée qu'il faut, dans l'intérêt de tous, mettre rapidement fin au mélange affaires/politique (et non privé/public) qui définit l'économie mixte française contemporaine.

Le vrai problème politique des libéraux est un problème de leadership.

Ce problème est aussi celui des entreprises : qui sera le leader qui mobilisera ses collègues autour de l'idée que le combat libéral est d'abord et avant tout un combat pour "dépolitiser" - et donc "moraliser" - la vie économique (mettre fin au mélange des genres).

6 - Mon constat est que la classe politique française - formée dans les mêmes moules de pensée, qu'elle soit de droite ou de gauche - n'est pas encore prête pour un tel aggiornamento.

N'est-ce pas l'occasion pour les entreprises (courageuses) de se positionner "en avant" et de susciter ainsi les conditions nécessaires à la réussite de leurs idées ?

UNE DOCTRINE

Faut-il mettre au point un "libéralisme adapté" ?

1 - Derrière le terme de libéralisme "adapté", j'ai du mal à ne pas voir un retour de la querelle entre "doctrine" et "pragmatisme". C'est une manière de suggérer qu'après une période où l'"idéologie" dominait, il faut revenir à un langage libéral "plus pragmatique", à une pensée "moins idéologique" - dans la mesure où cet excès d'idéologie serait précisément l'obstacle à la reconquête de l'opinion.

Il n'y a pas d'action
politique sans doctrine
(idéologie).

2 - Que l'opinion soit fatiguée d'idéologie, c'est une possibilité. Mais cela affecte l'art de l'expression ou de la stratégie politique (c'est-à-dire les moyens). Cela n'enlève pas qu'un véritable leadership ne peut pas exister sans une doctrine claire, forte et structurée. La doctrine (l'"idéologie" au sens fort du terme, et non dans son acception vernaculaire) est à l'acteur politique ce que la boussole est par exemple au navigateur, ou le métronome au musicien. C'est elle qui lui "donne le nord", lui donne ses points de repère quant au sens du bien, du mal, du juste, du vrai ou du faux, etc... lorsque, sous la pression des faits, il a une décision à prendre. La doctrine est aux sciences sociales ce que le "modèle" est aux sciences physiques. C'est ce qui permet de déchiffrer, d'interpréter, de comprendre la réalité humaine qui nous entoure et, à ce titre, conditionne toute décision touchant aux rapports humains. C'est l'équivalent des lunettes qui permettent de "voir" la réalité.

3 - En ce sens, il n'y a pas d'action politique sans doctrine ("idéologie"). Il n'y a que des hommes politiques qui sont plus ou moins conscients de leurs sources idéologiques (et dont les discours sont conceptuellement plus ou moins cohérents). Il y a des hommes politiques dont les projets s'accordent plus ou moins bien avec les réalités profondes de la nature humaine ; d'autres dont les projets sont incompatibles avec cette réalité et qui ne peuvent donc atteindre leurs fins idéologiques qu'en contraignant cette nature humaine, et non en s'appuyant sur elle (c'est en gros la grande différence entre "libéraux" et "socialistes").

4 - Le "pragmatisme" est une vertu qui se situe à un autre niveau que celui de la recherche du vrai. La doctrine (l'idéologie) vous donne la direction, ce vers quoi il faut tendre. Elle désigne l'"utopie" - autrement dit la direction du "bien" (je reste persuadé des vertus de l'utopie et regrette qu'on y accole toujours une connotation négative) - qui guide nos décisions, qu'on en soit conscient ou non. Mais il y a une chose qu'elle ne peut pas faire : nous donner le détail de l'itinéraire, nous dire quel chemin il faut emprunter, quelles ornières il faut éviter, quels détours il vaut mieux envisager, les ravitaillements, les étapes auxquelles il faut s'arrêter, etc ... Ces détails "pratiques" sont ce qui relève du "pragmatisme", de la capacité stratégique ou tactique du leader politique à jauger les obstacles qui s'opposent au meilleur fonctionnement de la société et à trouver, selon les circonstances, les meilleurs moyens de les circonvenir sans provoquer de réactions trop hostiles.

S'il est besoin d'une "adaptation", c'est au niveau des moyens (la stratégie, le langage) et non celui de la doctrine.

5 - Conclusion : ce n'est pas le libéralisme - en tant que doctrine - qui doit être "adapté" aux préférences du corps électoral, car cela n'a pas de sens que de vouloir adapter "le bien" ou "le vrai" (même si la croyance que l'on a dans ce qu'est le bien ou le vrai est fausse). Ce qualificatif ne peut s'appliquer qu'aux **moyens** envisagés pour atteindre la finalité d'une société libérale.

Qu'on s'entende bien. La doctrine n'est jamais un produit fini et immuable, un monde clos et fermé échappant à toute évolution (on tombe alors dans le "totalitarisme idéologique"). La doctrine est, elle aussi, un ensemble en perpétuel mouvement qui, à tout instant, a besoin d'être "adapté" aux nouvelles évolutions de la pensée et découvertes de la science. Elle s'y adapte par le mécanisme de la critique conceptuelle qui ne peut s'épanouir que dans un monde où il y a liberté d'expression et concurrence libre et ouverte entre intellectuels ou scientifiques. Mais cette "adaptation" se fait indépendamment de toute évaluation de ce que les gens en pensent. Il s'agit d'un concept d'adaptation bien différent de celui implicitement évoqué dans l'expression citée plus haut.

La nouvelle priorité devrait être de réfléchir à ce que pourrait être la meilleure stratégie pour passer de la pensée à l'acte.

6 - Conséquence : s'il est vrai qu'"on ne peut pas faire l'économie d'un plus de travaux de recherche sur les fondements de l'économie libérale", il faut bien distinguer deux niveaux très différents de réflexion. Il y a, d'une part, la nécessité d'un approfondissement à mener sur les fondements de la doctrine libérale, c'est-à-dire en fait, d'abord et avant tout, un effort de présentation de la doctrine libérale qui tienne mieux compte de l'usure des mots, des effets de mode, de ce que la pensée elle-même évolue et conduit à mettre le projecteur sur des aspects différents de la réalité idéologique. D'autre part, un impératif de réfléchir à ce que pourrait être la meilleure stratégie pour passer de la pensée à l'acte. C'est tout l'aspect tactique de l'action politique. Comment, par exemple, désarmer l'opposition de ceux que la déréglementation privera de leurs privilèges ? Comment contourner les groupes de pression qui font obstacle à certaines politiques de libéralisation économique ? Comment former de nouveaux groupes de pression allant dans le sens des réformes que l'on veut promouvoir, etc ... ?

Mais il faut également continuer l'approfondissement des sources philosophiques de la pensée libérale.

7 - Je sais que ce que je viens d'écrire est soi-même le produit d'un a priori idéologique ("métaphysique" serait le terme le plus exact). Tout repose sur l'idée que le Bien et le Vrai "existent" ; que les concepts ne sont pas des abstractions flottantes, n'exprimant que ce que la subjectivité humaine d'un moment ou d'une époque juge bon d'y mettre. En ce sens, je me situe radicalement à l'encontre de la tradition plutôt empirique, subjectiviste et relativiste qui domine la pensée occidentale actuelle. Mais précisément, ma conviction est qu'il existe

un lien nécessaire et inévitable entre le triomphe, d'un côté, de tout ce qui se relie au système philosophique moderne et, de l'autre, la domination des idées socialistes et assimilées (même lorsqu'elles renoncent à cette étiquette) ; et donc que toute réflexion fondamentale sur les sources de la pensée libérale passe par un éclaircissement des liens entre pensée politique et réflexion philosophique ("métaphysique").

8 - Dans cette optique, il me semble indispensable d'accompagner la relance d'un grand chantier de réflexion sur le libéralisme par un approfondissement philosophique préalable. Depuis dix ans, la réflexion économique libérale n'a guère évolué, si ce n'est sur des points de détail. En revanche, la réflexion philosophique a explosé. Je crois que le moment d'un effort de synthèse et de mise en oeuvre est venu. Cet effort ne doit pas prendre la forme d'une recherche sur "les origines philosophiques du libéralisme", comme s'il y avait UNE réponse et une seule à cette question. Mais celle d'un arbre généalogique de la pensée occidentale permettant de mettre l'accent sur les grandes filiations de la pensée humaine, et de faire apparaître la pensée libérale dans sa propre pluralité. Il y a, dans ce domaine, un gros effort à faire, un peu dans le genre que j'avais entrepris avec "Demain le Capitalisme" pour les développements nouveaux de la pensée économique des années 1960-70. Ici, ce qui est nouveau, n'est pas l'analyse philosophique en soi, mais la façon de présenter l'histoire et l'arbre généalogique des idées philosophiques et politiques, et de faire apparaître la pensée libérale dans des perspectives différentes de celles auxquelles nous étions habitués. Ce travail est nécessaire d'abord pour mettre un peu d'ordre dans le foisonnement de ceux qui, aujourd'hui, revendiquent à un titre ou à un autre l'étiquette libérale (besoin d'éclaircissement) ; d'autre part, pour permettre quand même un tri à partir d'une critique de la cohérence des concepts défendus par les uns et par les autres. L'objectif n'est pas de désigner "les vrais libéraux" et de les distinguer des "faux libéraux", mais de mieux faire apparaître la complexité d'un mouvement de pensée dès lors que son succès, par rapport à son concurrent, a d'abord et avant tout pour conséquence d'ajouter à la confusion des idées.

Présenter l'arbre
généalogique des idées
philosophiques et
politiques libérales.

UNE RECHERCHE

1 - "Les bases idéologiques et théoriques du libéralisme ne suffisent pas à rendre compte des exigences de l'entreprise et de la croissance" (Drancourt - 3 avril 92). Je ne suis pas sûr de ce que signifie exactement cette phrase. Mais, en liaison avec ce qui suit notamment : "Pour délicat que soit le thème, on ne peut pas faire

Une invite à refaire un point critique des grands messages de la vague économique libérale des années 1980.

Les messages sont-ils encore adaptés ?

Il faut se garder de l'éclectisme à croire qu'une théorie plus récente est nécessairement meilleure que la précédente.

l'économie d'un "plus" de travaux de recherches sur les fondements de l'économie libérale" - j'y lis comme une invite à refaire un point critique des grands messages portés par la vague économique libérale du début des années 1980.

Autrement dit, les grands fondements doctrinaux du libéralisme économique des années reaganiennes et thatchériennes ne sont-ils pas remis en cause par les difficultés actuelles de l'économie américaine ? par la persistance du chômage en France ? par le développement de problèmes sociaux mal maîtrisés comme la crise des banlieues, ou l'explosion de violences de Los Angeles ? Les messages des années 1978-1985 (en gros, la grande période de la pensée libérale et de son apogée en France) sont-ils encore "adaptés" au monde d'aujourd'hui et des années 1990 ? Le débat sur les privatisations n'est-il pas dépassé ? Les managers publics n'ont-ils pas démontré que si on les met dans un contexte institutionnel adéquate, ils peuvent s'avérer aussi efficaces que des managers privés ? Les succès français des années quatre-vingts - l'émergence d'une nouvelle génération de capitalistes privés, la réussite des "zinzins", etc ... - ne sont-ils pas là pour nous inciter à sortir de la guerre idéologique, n'ont-ils pas considérablement vieilli les arguments des libéraux contre l'économie mixte à la française ?

2 - Je crois que ces questions sont importantes et qu'il faut y répondre de façon circonstanciée. D'une part, parce que ce sont des questions qui se trouvent pratiquement posées tous les jours par les médias. D'autre part, parce qu'il est important de pouvoir soi-même se situer par rapport à elles.

Ma réponse personnelle est que c'est certainement un sujet à traiter avec attention parce que c'est un domaine où la liste des idées fausses, des malentendus, des interprétations abusives, etc ... est aujourd'hui pratiquement sans fin.

J'ai dit plus haut que, sur le plan de la pensée économique libérale, il n'y a pas eu depuis dix ans d'innovation fondamentale. Les innovations se situent chez les autres, les adversaires de la pensée libérale, dont le génie inventif et critique a naturellement été stimulé par le retour de situation au profit des idées libérales : cf la nouvelle école de Cambridge sur l'économie internationale, ainsi que tout ce qui tourne autour de la théorie du chômage. Il est certainement utile de les connaître et de se familiariser avec leur contenu. Mais, même si pour leurs auteurs ils ont pour effet "politique" de disqualifier les approches libérales pour la réfutation desquelles ils ont été conçus, l'opinion des libéraux est qu'il n'en est rien en raison d'un conflit a priori sur la validité même de leurs bases épistémologiques.

L'effet nouveauté n'a rien à voir avec la vérité scientifique.

Il faut toujours se garder de l'éclectisme et croire qu'une théorie plus récente est nécessairement "meilleure" que la précédente. L'effet mode, ou l'effet nouveauté n'a rien à voir avec la "vérité" scientifique. La connaissance scientifique se développe par la concurrence entre "paradigmes" parallèles qui dialoguent certes entre eux, mais vivent en réalité chacun une vie indépendante. C'est ce qui se passe ici. Les analyses libérales ne sont pas nécessairement remises en cause par l'apparition d'analyses plus récentes, pour autant qu'elles restent commandées par des bases épistémologiques radicalement différentes, voire carrément incompatibles. Le vrai débat scientifique se situe non pas au niveau des théories et de leurs résultats, mais de la validité de leur paradigme épistémologique. Ce qui, bien évidemment, n'intéresse pas le grand public ; mais ce qui nous ramène au point précédent de la nécessité d'un mécanisme d'effort de réflexion philosophique.

3 - Je distingue bien évidemment la discussion scientifique sur la validité des messages libéraux, des controverses "vulgaires" dont les médias se font chaque jour l'écho et qui reposent en réalité sur un effort analytique bien mince, fait de rapprochements simplistes et d'assimilations grossières.

L'action économique de Bush se présente comme une inversion presque complète des grands principes de la politique Reagan.

J'ai évoqué en passant le procès qui, par exemple, est souvent fait à la politique économique reaganienne, et qui argue des difficultés économiques présentes des Etats-Unis, et des problèmes du dollar. Ainsi serait démontré l'échec de ces fameuses politiques, et donc des théories ("Théorie de l'offre) qui les ont inspirées. Rien n'est moins évident. Pour que cela soit vrai, il faudrait que rien n'ait changé aux USA depuis le départ de Reagan. Un rapide bilan de la Présidence Bush montrerait que celui-ci n'a tenu aucune de ses promesses, et que son action économique se présente comme une inversion presque complète des grands principes qui avaient inspiré les premières années reaganiennes.

Chômage : le SME nous maintient inutilement dans une zone économique "dépressionnaire".

Prenons le chômage. L'analyse libérale focalise l'attention sur les facteurs institutionnels du chômage et de la croissance : effets pervers de la fiscalité et des charges sociales, effets contreproductifs des réglementations, problèmes de l'"Eurosclérose", "chômage volontaire" ... Je ne vois pas ce qui, a priori, justifierait aujourd'hui d'en remettre totalement en cause le bien fondé. S'y ajoute actuellement l'effet pervers des disciplines du Système Monétaire Européen qui, en présence d'un "choc exogène" d'une importance inhabituelle (la manière dont a été menée la politique de réunification allemande), ont pour effet de nous maintenir inutilement longtemps dans une zone économique "dépressionnaire" qui ne peut que ruiner davantage le

moral des pays concernés. Il n'y a là rien qui soit de nature à dérouter un économiste libéral et à susciter chez lui certains doutes quant à la validité de son schéma d'analyse et d'appréhension des événements.

Concernant la monnaie, bien sûr qu'une monnaie unique, ou à tout le moins un univers de changes fixes, est dans l'idéal ce qu'il y a de préférable. Mais il y a des circonstances où vouloir maintenir à tout prix des parités fixes provoque plus d'effets pervers que d'effets bénéfiques. Or, c'est précisément le cas de figure des circonstances actuelles. Le Système Monétaire Européen est peut-être un bon système en temps "normaux", tant que les Etats acceptent la contrainte de rapprochement de leurs politiques budgétaires et monétaires qu'il leur impose. Mais ce qui est valide alors ne l'est plus lorsque se produisent des "chocs exogènes" exceptionnels. Or, la manière dont a été conduite la réunification allemande offre précisément l'exemple d'un tel choc. Le résultat est que le SME entraîne actuellement les pays qui s'y raccrochent dans une spirale déflationniste - récessionniste - avec le résultat que la CEE apparaît désormais aux yeux des investisseurs internationaux, et pour les prochaines années, comme une zone à éviter en raison de son faible potentiel de croissance, comparé aux autres zones mondiales.

On se rapproche d'une spirale "déflationniste récessionniste".

Prendre comme thème central de réflexion "le libéralisme" devrait être l'occasion de passer commande d'études contradictoires montrant comment des économistes de sensibilités et d'appartenances différentes réagissent devant de telles questions.

Il est vrai que le groupe des économistes libéraux français ne s'est pas montré très actif dans ce travail d'actualisation. Mais c'est fondamentalement parce que ses faibles ressources intellectuelles étaient occupées ailleurs. Il y a là, sans doute, une lacune à combler.

4 - Il en va de même avec le "protectionnisme" - ou pour utiliser une expression plus "délicate", du problème des rapports entre l'Europe et les autres grands géants économiques. Il est clair qu'un certain nombre de gens pensent qu'un libéralisme politiquement "responsable" - i.e. un libéralisme "adapté" - se doit d'adopter des positions plus "douces" et moins strictement "doctrinaires" par rapport à la question du libre-échange.

Un protectionnisme européen "adapté" est-il compatible avec le libéralisme ?

L'argument généralement avancé est que l'aggravation de la pression de la concurrence internationale devrait conduire les libéraux à se montrer doctrinalement moins rigides, et à accepter une certaine

protection "européenne" contre les forces extérieures (les USA, le Sud-Est asiatique) qui montent à l'assaut du marché européen.

Ce qui est en cause, ce sont nos politiques économiques qui pénalisantes qui réduisent la capacité concurrentielle de l'industrie européenne.

L'analyse libérale du libre-échange n'a pas à être modifiée.

Il se peut qu'il soit politiquement nécessaire de mettre un peu (pas mal) d'eau dans son vin - cf par exemple les risques de dérapage des manifestations d'agriculteurs. Mais cela se place sur un plan de stratégie ou de tactique politique qui n'a rien à voir avec la doctrine. Ce n'est pas parce que l'Europe mène des politiques économiques (fiscalité, prélèvements obligatoires, transferts) qui sont pénalisantes, qui réduisent la capacité concurrentielle de ses industries, et l'amènent à ressentir "négativement" l'intensification des échanges internationaux (au lieu d'avoir le sentiment d'en tirer avantage, comme cela pourrait être le cas dans un autre contexte), que l'analyse libérale des avantages du libre-échange doit être modifiée. Ce n'est pas la théorie libérale du libre-échange qui se trouve invalidée, mais la politique économique et, avec elle, les théories "non libérales" qui sont à l'origine de la "sclérose" économique européenne. Il faut placer les responsabilités là où elles se trouvent vraiment, et non utiliser les "théoriciens" comme des boucs émissaires pour justifier des politiques qui n'ont pour résultat que de provoquer encore davantage de transferts internes, sans pour autant résoudre les problèmes pour lesquels on fait appel à elles (au contraire).

Autrement dit, n'attendez pas des intellectuels libéraux que, pour plaire à des intérêts particuliers qui ont plus que d'autres la capacité de se faire entendre sur la place politique, ils se prennent soudain de passion pour des modèles de justification protectionniste dont ils ne partagent pas les prémisses épistémologiques.

Il est vrai que la présentation traditionnelle des avantages du libre-échange est généralement simpliste, beaucoup trop simpliste, au point qu'elle nuit en définitive à la cause du libre-échange en faisant apparaître de manière trop apparente le divorce qui existe entre les abstractions de la théorie et les réalités concrètes des rivalités commerciales modernes.

Là encore, les libéraux français - malheureusement trop peu nombreux - ont laissé le champ libre aux adversaires de leurs idées en n'investissant pas assez sur ce sujet (mais peut-être était-ce tout simplement de la prudence "politique", connaissant la sensibilité de l'opinion - et notamment de l'opinion de maints chefs d'entreprise - à ce thème).

Mais il y a dans le champ de discipline de la "nouvelle économie" américaine toute une série de travaux qui ont considérablement renouvelé et enrichi l'approche libérale de l'économie internationale

(je pense par exemple aux travaux de Baghwati, ou encore aux recherches des experts du Cato Institute par exemple sur les effets pervers des politiques anti-dumping). Comme c'était le cas des travaux du "Public choice" à l'époque où j'écrivais "Demain le Capitalisme", ces études sont pratiquement inconnues en France (le "marché politique" fonctionne : les économistes préfèrent investir dans les courants de pensée et de recherche nouveaux justifiant un certain protectionnisme).

Si l'on réentreprenait une réflexion sur le libéralisme, peut-être faut-il, là encore, envisager une sorte de marché de travaux concurrentiel sur le thème des coûts et avantages du "libre-échange versus protectionnisme", en faisant appel à des auteurs appartenant à des courants de pensée différents.

Je proposerai même de raffiner la procédure en faisant appel par exemple à deux auteurs qui, après avoir écrit leur propre papier, seraient appelés à réagir dans un second texte sur la lecture de celui de leur "adversaire".

Je connais d'avance le résultat. L'un parlera en termes de "blocs", de rivalités industrielles entre nations "dominantes" et nations "dominées" (ou risquant de devenir "dominées"). L'autre rappellera que la protection est toujours un "jeu à somme négative" ; que le protectionnisme n'est pas une guerre entre "eux" et "nous", mais une guerre civile interne entre ceux qui en tirent un avantage (en ne perdant pas leur emploi, par exemple) et qui sont relativement facile à identifier, et ceux qui resteront à jamais inconnus, qui ne pourront jamais tirer profit des opportunités de création d'entreprises et d'emplois dont le protectionnisme les frustre, sans qu'ils puissent jamais avoir la capacité de le savoir et dont de se plaindre.

Ce sera un dialogue de sourds, mais un dialogue de sourds qui nous ramène, comme toujours, au débat épistémologique de base : d'un côté, il y en aura un qui restera fidèle aux contraintes et disciplines scientifiques et d'individualisme méthodologique ; de l'autre, un autre qui vraisemblablement en se disant libéral, ne s'apercevra pas qu'il dérape dans un raisonnement de nature "holiste" (la "guerre des nations") par construction incompatible avec une démarche épistémologique libérale.

Le tout est de savoir si on accorde un prix à la cohérence intellectuelle, ou si on considère qu'il est de bonne politique de s'asseoir dessus, ou simplement de se contenter d'accommodements avec elle. Permettez-moi de m'élever avec indignation contre ceux qui,

Le protectionnisme
n'est pas une guerre
entre "eux" et "nous",
mais une guerre civile
franco-française.

Un dérapage de nature
holiste.

dès lors qu'il s'agit d'intérêts économiques, assimilent l'exigence de cohérence conceptuelle à une démarche "théologique" ("la théologie libérale").

Le "Capitalisme adulte"

5 - Un dernier argument est apparu pour suggérer la nécessité d'une "adaptation" de la doctrine économique libérale aux réalités de l'économie moderne. Cet argument est celui utilisé par M D. dans certaines de ses chroniques récentes, à partir du livre d'Alain Bienaymé sur "le capitalisme adulte".

J'en reformule grosso modo la structure. Le libéralisme économique moderne trouve ses fondements dans la théorie walrasienne des marchés qui ne reconnaît que des acteurs individuels atomisés. Les avantages du "tout marché" sont liés aux résultats qui seraient ceux d'une économie où seraient réalisées les conditions de la "concurrence pure et parfaite". Ce faisant, nous dit-on, la théorie économique libérale ne décrit qu'une partie de la réalité. Elle ignore l'entreprise et l'entrepreneur. Elle néglige complètement le rôle des organisations. Il faut la reconstruire en y réintégrant les notions de firme et d'organisation, et en tenant compte de leur capacité à "modeler" leur marché. Partant de là, M D oppose la démarche du "tout marché", dont je serai, avec Alain Madelin, le chantre en France, au concept d'"Economie organisée de marché" qu'A. Bienaymé développe dans son livre, comme s'il y avait une rupture radicale entre les deux. Je réponds que ceci est faux.

Le plaidoyer pour le "tout marché" n'a rien à voir avec les propriétés de la concurrence pure et parfaite.

Encore une fois, je suis tenté de céder à un profond sentiment de lassitude et de découragement, comme si tout ce que j'ai écrit avait été écrit pour rien. Car tout le sens des livres que j'ai écrits grâce au concours de l'Institut de l'Entreprise, était de démontrer que précisément le plaidoyer pour le "tout marché" n'avait en réalité rien à voir avec les équations à la fois simplistes et complexes des manuels d'économie néo-classiques ; que les avantages du marché ne tenaient en rien aux caractéristiques de la concurrence pure et parfaite ; que c'est, au contraire, la prise en compte des problèmes d'information dans une société complexe qui légitimait le primat donné aux institutions libérales de marché par rapport aux modes de coordination économique fondés sur des mécanismes politiques. Rappelez-vous Hayek, le Public choice, mes critiques des approches traditionnelles de la politique de la concurrence.

Peut-être était-ce mal écrit. Peut-être le message n'était-il pas assez apparent, ou sans doute, plus vraisemblablement, était-il rédigé dans un langage et avec des concepts plus proches de ceux de l'économiste universitaire, que de ceux utilisés dans le monde de l'entreprise. Je l'admets.

Le concept d'"entre-
preneur" est au
contraire au coeur des
analyses économiques
néo-libérales.

Je m'insurge cependant contre l'idée que nos travaux laisseraient de côté l'entreprise et l'entrepreneur. Nous n'avons peut-être pas assez écrit sur ce sujet (captés que nous étions par d'autres domaines d'investigation plus liés à la philosophie du droit et à l'économie des institutions - mais parce que c'était là qu'au cours des dernières années se situait la demande). Mais le concept d'"entrepreneur" est au contraire au centre de l'analyse économique "autrichienne" à laquelle, avec la plupart de mes amis les plus fidèles (les "nouveaux économistes"), nous nous rattachons. Je ne saurais trop vous conseiller dans cet esprit la lecture du "Journal des Economistes" que nous publions depuis trois ans et qui a déjà acquis, si ce n'est en France, du moins dans le monde anglo-saxon, une certaine notoriété. Nous sommes de ceux qui, à la suite d'Hayek, considérons que les problèmes d'information et le concept d'"Entrepreneurship" sont les deux piliers fondateurs de ce que certains appellent l'"ultra-libéralisme". Walras est bien loin.

Walras est bien loin.

Quant à la prise en compte de la firme et des "organisations" comme élément provisoire de la réalité économique, je rappellerai - que c'est un sujet auquel j'ai déjà commencé à m'intéresser il y a plus de dix ans. Je me rappelle des conversations que j'ai eues à ce propos avec Alain Bienaymé lors du voyage de l'Institut aux U.S.A. En 1988, Ronald Coase était l'hôte d'honneur de notre Université d'été d'Aix-en-Provence.

La "nouvelle économie
industrielle" et la
nouvelle théorie
économique de la
firme.

Autant dire que, pour moi, tant que pour mes amis, le point de départ de l'analyse de A. Bienaymé n'est en rien quelque chose d'inconnu. Bien au contraire, les intuitions de Coase sont pour nous un argument théorique qui nous renforce dans notre conviction de la supériorité du "tout marché" (qui fonctionne entre firmes et associations, ou "organisations" de firmes). Je rappellerai qu'il y a dans mon dernier livre "La Nouvelle Economie Industrielle", plusieurs chapitres qui traitent précisément de cette question. Coase a montré comment la théorie économique libérale permet de rendre compte de l'existence au sein même du marché d'îlots hiérarchiques, ou de planisme répondant à une logique d'organisation de coordination différente de celle de l'échange pur ("la nature de la firme"). Dans la "Nouvelle Economie Industrielle", j'essaie de montrer comment l'approche coasienne de la firme permet également de rendre compte de la complexité croissante des relations contractuelles et institutionnelles entre firmes (le phénomène d'"organisation"). Cette nouvelle "économie industrielle" est en train de connaître un grand essor aux Etats-Unis (cf notamment le Center for study of market processes à George Mason University). L'un de ses objets est de montrer comment, dans un marché libre, bien des problèmes auxquels l'Etat veut remédier par la réglementation (externalités, asymétrie contractuelle, ...) sont en

réalité spontanément réglés, sous la pression de la concurrence, par des processus d'"auto-organisations". Ce sont certains de ces processus que j'ai décrits dans mon livre. Processus qui rendent l'intervention publique contre-productive.

Lorsque j'écrivais ces chapitres, j'ai voulu montrer comment les développements les plus récents de la science économique ("libérale") permettent enfin de jeter un pont qui faisait tant défaut entre l'univers économique des chefs d'entreprise (et leur perception de la réalité économique) et les analyses théoriques des universitaires. Je me suis enthousiasmé pour ces nouvelles approches car j'y voyais un moyen de mettre un terme à la schizophrénie de nombreux dirigeants industriels pour lesquels existe un énorme hiatus entre leurs perceptions de la réalité micro-économique et leurs prises de position macro-économiques.

Ces chapitres ont été montrés à de nombreuses personnes. Je n'ai pas rencontré l'écho espéré, ce qui m'a fait me tourner vers d'autres centres d'intérêt et empêché d'approfondir ce qui me paraissait être une voie d'étude intéressante - notamment dans le cadre de l'Institut de l'Entreprise.

L'explication tient vraisemblablement aux conclusions "libérales" de ces analyses, alors qu'en période d'intensification de la concurrence les entreprises, sans toujours en être parfaitement conscientes, recherchent plutôt une légitimisation d'interventions (en principe "compatibles" avec leur libéralisme) pour alléger les pressions auxquelles elles sont soumises. C'est humain.

Il y a aussi le fait que pour des firmes leader, la réglementation est un bon instrument d'action sur son marché, ou même de contrôle de son marché (phénomène dit de la "capture"). D'où leur réticence devant toute analyse "ultra-libérale" poussant trop loin l'exigence de cohérence intellectuelle. Le livre de Bienaymé répond beaucoup plus positivement à ce type d'attente.

Le livre de Bienaymé est un livre important car, pour la première fois, il permet au public français de mieux faire connaissance, d'une manière plus systématique, avec le nouveau domaine de l'"économie institutionnelle". Il pousse également plus loin l'exploration de ce que l'on peut en attendre, notamment au point de vue de la connaissance des phénomènes macro-économiques. Ses conclusions sont moins "libérales" que les nôtres dans la mesure où il suit davantage la pente d'Oliver Williamson (qui déduit de ses études la nécessité d'une certaine "régulation" publique des contrats privés), alors que nous

Mettre un terme à la schizophrénie intellectuelle de nombreux cadres d'entreprise.

Les entreprises aiment bien la réglementation...

... lorsqu'elles peuvent la capter à leur profit.

Il y a deux interprétations de Coase.

aurions davantage le penchant des disciples de Coase qui voient dans toute régulation un mécanisme générateur d'effets pervers. Mais de ces divergences, on n'a pas le droit de tirer prétexte pour suggérer que de telles analyses rendraient en quelque sorte caduque tout ce qui précède. Il ne s'agit que d'un argument de salon exprimant plus une émotion subjective de journaliste qu'une réalité scientifique. Là encore, c'est un domaine où il y a débat.

6 - Je trouve intéressante l'idée d'A. Bienaimé de remplacer l'expression "Economie de marché" par celle "d'Economie organisée de marché". Cette substitution n'a cependant de sens que par rapport aux enseignements traditionnels de l'économie. Pour l'"ultra-libéral" que je suis, et en particulier en fonction de ce que je viens de dire plus haut, elle n'ajoute rien et ne correspond qu'à un simple truisme.

De l'"économie organisée de marché" à l'"économie de marché organisée".

En revanche, l'usage de cette expression peut avoir un effet pervers. De l'"Economie organisée de marché", il est facile de glisser à l'"Economie de marché organisée". C'est précisément ce glissement que MD fait dans son article du Quotidien (7 juillet). Or, là, on passe à une acception tout à fait différente. Le terme d'"organisation" incorpore en effet d'autres réalités que les seules organisations résultant de contrats "volontaires" ; il s'étend jusqu'à intégrer des "entités politiques" et le jeu des relations politiques et économiques qu'elles entretiennent.

Qu'il soit utile de faire de la prospective géo-politique quant aux effets de stratégies menées par des acteurs politiques "collectifs", est incontestable. Mais on quitte le domaine de l'analyse économique. On entre dans une sphère de réflexion à l'égard de laquelle le libéral entretient beaucoup de réticences et où il refuse généralement de se laisser entraîner.

La raison en est simple. Elle tient à sa discipline de l'individualisme méthodologique. Le libéral se refuse de prêter aux entités collectives des propriétés anthropomorphiques qui, à ses yeux, ne sont qu'un instrument utilisé par certains groupes privilégiés pour manipuler le monde à leur avantage, et au détriment de la grande majorité des gens (consommateurs, contribuables).

La réflexion géopolitique est fondamentalement de type holiste.

La matière est complexe. Elle mériterait des approfondissements qui font largement défaut. La difficulté vient de ce que pour mener à bien cette tâche il faut d'abord maîtriser ce qu'est la position libérale face aux concepts politiques et économiques de type "holiste" qui forment la matière première de la réflexion géo-politique, et face auxquels le libéral, du fait de ses disciplines épistémologiques, a par

nature une réaction instinctive de méfiance, sinon de rejet.

Répondre aux questions de géo-politique suppose donc d'abord qu'on éclaircisse les relations que la pensée libérale entretient avec un concept comme celui de "nation".

UN PROJET

La pensée néo-libérale souffre d'être essentiellement associée à une réflexion économique.

1 - La pensée néo-libérale souffre d'être essentiellement associée à une réflexion économique, pour ne pas dire "économiste". Cela vient de ses origines. Du fait que le renouveau libéral des années 70-80 a été prioritairement déclenché par les travaux d'économistes qui avaient élargi le champ d'application de leurs outils méthodologiques à l'analyse critique des "productions" de l'Etat : théorie des "choix publics" (Buchanan), privatisations, déréglementations ... Historiquement, le renouveau libéral est né d'analyses théoriques et empiriques suggérant que l'Etat fait plutôt mal ce qu'il croit devoir faire, et qu'en conséquence il vaut mieux souvent qu'il ne fasse rien, même si les marchés sont imparfaits. A cela, s'est ajouté le succès des critiques macro-économiques de l'action de l'Etat : monétarisme, anticipations rationnelles, économie de l'offre, etc ... Ainsi, dès les origines, le "néo-libéralisme" contemporain s'est identifié comme une critique "utilitariste" et systématique de l'Etat. C'est encore l'image qui lui colle à la peau dans la plus grande part de l'opinion, même éclairée.

Cette première étape est depuis longtemps révolue.

En réalité, cette première étape est depuis longtemps révolue. S'il y a innovations, ce n'est pas dans ce secteur qu'elles se situent. La découverte de Hayek a déplacé le centre de gravité des réflexions libérales du domaine économique pur vers d'autres horizons aux confins de la philosophie, de l'éthique, du droit et de la philosophie du droit. La pensée libérale est devenue une pensée multi (ou pluri) disciplinaire dont l'objet n'est plus de se situer par rapport à la recherche d'un impossible "optimum" (notion qu'il faut en réalité manier avec beaucoup de prudence et qui se révèle souvent profondément perverse), mais tout simplement par rapport à la recherche des conditions d'une société libre, prospère et pacifique.

La dérive hayékienne est largement partagée.

Si certains économistes sont restés fidèles à leurs attaches chicagiennes, cela n'empêche pas la dérive "hayékienne" du mouvement libéral d'avoir été quasiment générale. Au point qu'un homme comme Milton Friedman a aujourd'hui ouvertement rallié le camp hayékien, mettant ainsi fin à des années de controverses internes au sein de la Société du Mont Pélerin.

Cet "hayékisme" ne signifie pas que tous les libéraux lisent Hayek de la même manière. Bien des aspects de la pensée d'Hayek sont contestés (exemple : son modèle de l'évolutionnisme culturel). Le mouvement libéral est agité de toute une série de controverses entre libertariens, "autrichiens", "chicagiens", philosophes néo-aristotéliens, subjectivistes, "lockiens", "hobbésiens", etc ... Mais l'important n'est pas là. Il est dans le fait que la reconnaissance du génie d'Hayek a entraîné un glissement, un renouvellement de ce que l'on pourrait appeler, en termes kuhniens, le "noyau dur" du programme de recherche libéral.

D'où un renouvellement du noyau dur du programme de recherche libéral.

2 - L'histoire de ce glissement, la mise à jour de ce "noyau dur" restent à faire. C'est en partie ce que j'avais l'intention de traiter dans le projet de livre sur "la théorie des droits" formé il y a trois ans avec Georges Liébert avant qu'il ne quitte malheureusement Hachette, mais que je n'ai pas encore pu mener à bien.

Un glissement de noyau dur est d'abord et avant tout un changement de questionnement. La question n'est plus de savoir qui du marché ou de l'Etat garantit le mieux la recherche de l'optimum économique - cette question est supposée maintenant réglée ; il ne s'agit plus que d'ajouter encore de nouveaux exemples d'application pris dans des domaines où les libéraux ne se sont pas encore beaucoup aventurés ; c'est une question qui reste importante, mais qui, avec la fin du communisme à l'Est et l'effondrement des systèmes d'économie planifiée, est redevenue subsidiaire. La vraie question porte aujourd'hui sur les origines de la civilisation occidentale et la "société ouverte" : quelles sont les institutions qui ont rendu possible l'émergence de la "grande société", et qui sont nécessaires pour assurer sa pérennité ? Nos préoccupations ne sont plus la balance des paiements, la monnaie, les biens publics, l'inflation ..., mais : qu'est-ce que le Droit, l'Etat de Droit ? qu'est-ce que la démocratie ? la liberté, les droits de l'homme (origines et limites)...

La vraie question porte aujourd'hui sur les origines du monde occidental.

Evoquer la notion de "noyau dur" ne veut pas dire que tout le monde ne travaille que là-dessus. Les économistes n'ont pas cessé leur travail d'économiste, les historiens leur travail d'historiens, etc ... J'entends seulement que la plupart sont, d'une manière ou d'une autre, un jour ou l'autre, amenés à participer eux aussi à cette grande quête, à ce gigantesque chantier autour duquel tournent plus ou moins toutes les réunions qui se programment actuellement.

Cette focalisation est un produit de la logique de questionnement interne du programme de recherche libéral : une question suscite des critiques qui provoquent d'autres questions qui, à leur tour, nous

Quelles sont les institutions qui ont permis l'émergence de la "société ouverte" ?

entraînent sur un autre terrain, etc ... Ce glissement est en soi une preuve de la vitalité intellectuelle du mouvement et de ce qu'il joue aujourd'hui sur la scène intellectuelle un rôle réellement moteur, du fait que c'est autour des questions et critiques ou réactions qu'il suscite, que le débat se déroule. Mais il a également été accentué par des questions politiques d'actualité comme, par exemple, les problèmes européens.

En conduisant les intellectuels libéraux à s'interroger sur le sens de la construction européenne, sur ses institutions, sur la question de savoir s'il faut ou non l'encadrer par la rédaction d'une constitution, sur les mille manières de faire contrepoids aux tendances centralisatrices et jacobinistes de la Commission ... la question européenne a précipité le mélange des genres, l'évolution vers une pluridisciplinarité tous azimuts des travaux.

Apparaît une sorte de corpus central.

De ce fait, malgré des divergences ponctuelles et des polémiques toujours fructueuses, on voit clairement apparaître une sorte de corpus central qui coupe à trouver les différents groupes et traditions culturelles. Ce corpus est celui de la redécouverte du concept de l'Etat de droit libéral (dans une acception fort différente du sens que lui donne la tradition positiviste et légicentriste post-révolutionnaire) et de la critique de la conception majoritaire de la démocratie héritée de l'idéologie très dix neuvième siècle de l'Etat-nation.

3 - Il ne peut être question de faire ici une dissertation complète. Je ne peux présenter que quelques uns des thèmes et résumer leur articulation générale.

L'Etat-nation, modèle de référence investi d'une valeur universelle et indispensable.

Point de départ : le constat que la pensée contemporaine est dominée par un modèle institutionnel unique qui pense toute organisation sociale et politique comme une sorte de monade, une unité absolue et parfaite d'autarcie juridique - en bref, un "Etat-nation". Ce modèle de référence est investi d'une valeur universelle et indépassable, au point qu'il nous fait oublier l'existence historique d'autres modèles socio-politiques - notamment un autre modèle politique fondé sur une multiplicité de réseaux juridiques et politiques coexistants mais non nécessairement co-extensifs (exemples de l'Empire romain, des villes de la Hanse, du Saint-Empire germanique et, d'une manière générale, de l'Europe du Moyen-Age).

Ce modèle de l'Etat-nation est en fait d'invention relativement récente - même si sa formation a une longue histoire. Ce n'est qu'avec la Révolution française et les conquêtes de l'Empire qu'il s'est

Il est en fait d'invention relativement récente.

généralisé et est devenu la figure de pensée dominante - et désormais exclusive - de la science politique. A la dernière réunion de la Société du Mont Pélerin, un universitaire canadien, Reuven Brenner, nous a rappelé comment la puissance attractive de ce modèle s'est forgée à travers l'extraordinaire efficacité militaire de la levée en masse révolutionnaire et les conquêtes qui ont suivi ; puis comment celui-ci s'est retourné contre la France, comment il a voyagé à travers toute l'Europe, pour finir exporté dans des pays lointains où il n'avait rien à faire et où, plus qu'un progrès, il s'est révélé un formidable instrument de rupture d'équilibres centenaires aujourd'hui dénoncé par ceux qui sont les premiers à en souffrir (exemple du Liban).

Dans un remarquable article publié par "Commentaire" (été 1992 - à lire absolument), un universitaire belge, Antoine Winckler, rappelle ce que sont les trois piliers conceptuels de ce grand mythe intégrateur :

Ses trois piliers conceptuels.

- Pas de société organisée sans un pouvoir politique "souverain" qui ne peut être, dans sa définition, qu'absolu,
- Monopole du droit pour le souverain : le droit n'est pas autre chose que la volonté du souverain ; il n'y a pas de distinction entre le droit et l'unité de la volonté souveraine,
- La coïncidence entre un souverain et un territoire, au sens matériel du terme : l'étendue du droit est déterminée par celle du territoire.

A l'approche légicentriste dominante s'oppose la tradition de l'Etat de droit.

A cette approche légicentriste bien française - mais désormais quasiment universelle - du droit et de la loi (confusion des deux : le droit est ce que la loi dit), ceux qui connaissent bien Hayek savent que s'oppose une autre tradition, que l'on nous décrit généralement comme anglo-saxonne (parce que c'est dans les pays anglo-saxons qu'elle a le mieux survécu, au moins dans la pensée du droit, si ce n'est réellement dans les faits), mais qui était aussi bien celle des libéraux français et européens du début du dix-neuvième siècle (Benjamin Constant, J.B. Say, Charles Comte, Charles Dunoyer, Bastiat, Passy, de Molinari, Rossi...) : la tradition de l'"Etat de Droit" (The Rule of Law) - dont la meilleure description que je connaisse se trouve dans le livre de Philippe Nemo sur Hayek. Le droit n'est pas la même chose que la loi ; il ne s'identifie pas avec la parole du souverain, ni ne dépend exclusivement de sa légitimité ; il est le produit d'un "ordre spontané", antérieur et supérieur à la loi, qui s'impose au législateur autant qu'à n'importe lequel des citoyens ordinaires.

Le droit ne s'invente pas à partir d'une vision idéale de ce que devraient être les lois de la société : il se découvre.

Dans cette conception libérale du droit, le droit ne se "crée" pas, il se découvre. Il ne s'invente pas à partir d'une vision idéale de ce que devraient être les lois de la société, mais est ce qui résulte d'un processus complexe de découverte, à partir d'une pluralité de sources et d'expériences nationales. De la même façon, le seul principe majoritaire (la dictature de la majorité) ne suffit pas à caractériser la démocratie. La démocratie est l'ordre politique qui règne là où le pouvoir politique ne s'exerce qu'au sein des contraintes de l'Etat de Droit ("under the rule of law"). La loi de la majorité n'est qu'un instrument - au même titre que la division des pouvoirs - dont la fonction particulière est de permettre la sélection et la désignation des élus. La vraie définition de la démocratie consiste d'abord à proclamer que l'homme a, en tant que tel, des prérogatives antérieures et supérieures aux conventions et lois humaines - reconnaissance de droits fondamentaux supérieurs à tout pouvoir, que ce soit celui d'un tyran, d'un roi ou d'une assemblée parlementaire. Elle s'identifie avec un principe de protection absolue du droit des minorités, à commencer par la plus petite de toutes les minorités, la personne humaine (on retrouve "le principe de subsidiarité").

La démocratie ne peut pas se penser indépendamment d'une conception libérale de l'Etat de droit (opposée à la tradition contraire : celle du positivisme juridique et du légicentrisme politique). Les deux concepts, en réalité, ne font qu'un.

4 - Cette conception libérale de l'Etat de droit se présente essentiellement comme un concept abstrait, difficile à représenter concrètement pour des esprits de cette fin du 20ème siècle. Mais c'est précisément ce qui, aujourd'hui, est en train de changer du fait, d'une part, des progrès de la recherche historique, et d'autre part des leçons de l'expérience communautaire.

La construction européenne ne change pas seulement la dimension du droit ; elle en change également la nature.

La grande idée de l'article de Winckler est que la construction européenne ne change pas seulement la dimension du droit - l'émergence d'un "droit européen" qui chapote et s'impose aux droits nationaux - ; elle en change également la nature.

Lorsque l'on regarde concrètement comment - Maastricht ou pas Maastricht - fonctionne l'Europe d'aujourd'hui, on s'aperçoit qu'elle se traduit par des modes de fonctionnement juridique et institutionnel aux antipodes des grands principes de la pensée politique classique évoqués plus haut. La construction européenne remet en cause le monopole de l'élaboration du droit par le législateur national, voire par le législateur tout court. La notion de souveraineté en est clairement absente, même

dans ses aspects les plus libéraux. Le droit de la Communauté n'y est pas la création d'une volonté souveraine, ni le produit d'une majorité parlementaire, mais le résultat complexe d'interactions multiples faisant intervenir des coutumes, des contrats, des jurisprudences en provenance de cours de justice différentes (Luxembourg et Strasbourg), et laissant jouer la concurrence entre de multiples sources de droit (juges, Etats, instances arbitrales ou juridictionnelles transnationales ...).

Le droit y est plus un droit d'origine judiciaire que spécifiquement législative. De même la traditionnelle division des pouvoirs, dont on nous vante pourtant si souvent les vertus, y est pratiquement inexistante. A la place de la magnifique construction pyramidale et hiérarchique des catégories traditionnelles de la science politique, apparaît un édifice inédit qui ressemble plus à un entrelacs de réseaux d'influence nationaux, politiques, administratifs et économiques, qui se neutralisent mutuellement et pour lesquels le seul langage commun ne peut être trouvé que grâce à des systèmes complexes d'arbitrages judiciaires.

Le résultat de cette curieuse construction, radicalement anti-cartésienne, et qui n'a vraisemblablement été voulue par personne - certainement pas par les pères fondateurs, ni les hommes de l'Etat qui leur ont succédé -, est la réinvention empirique par la Communauté d'un nouveau modèle institutionnel où le droit se trouve dissocié du politique, où il n'est plus le produit d'une volonté souveraine unique, où il ne s'identifie plus non plus avec la loi d'une majorité, mais où il naît de la confrontation des expériences juridiques nationales et de la concurrence des lois.

Cette novation, dont peu de gens ont encore pris conscience, est un événement considérable. Non voulue, non consciemment recherchée - mais produit de ce que, du fait même de l'extrême complexité des institutions et procédures, ainsi que du flou qui entoure ses principes et compétences juridiques, l'Europe accorde à la fonction d'arbitrage judiciaire un rôle et une liberté incomparablement plus larges que ce n'est généralement le cas dans nos constructions politiques traditionnelles - elle débouche sur la construction d'un espace européen de droit, horizontal et concurrentiel, qui met fin au principe classique et hiérarchique de l'unicité des sources de droit.

Ainsi que le souligne Winckler, elle conduit à dénationaliser, démonopoliser la production des normes juridiques et ainsi à déconstruire l'essence du modèle des Etats-nations. Elle ouvre une crise de la pensée politique et - malgré ce qui reste l'inspiration dominante de ceux qui ne conçoivent l'Europe que comme un Super-Etat-nation

La construction européenne remet en cause le monopole de l'élaboration du droit par le législateur national, voire par le législateur tout court.

Elle débouche sur l'émergence d'un espace européen de droit, horizontal et concurrentiel, qui met fin au principe classique et hiérarchique de l'unicité des sources du droit.

élargi - annonce le déclin du concept même de souveraineté comme principe exclusif et unique autour duquel devrait se constituer toute organisation politique possible.

5 - Je ne dis pas que les néo-libéraux partagent tous ces idées et cette analyse (la quasi totalité d'entre eux votent "non" au prétexte précisément que Bruxelles et le Traité de Maastricht incarnent une vision essentiellement légicentriste, et donc anti-libérale de l'Europe). C'est néanmoins autour de ce type d'idées, de concepts et d'analyses que se constitue actuellement la réflexion dominante - illustrée par exemple par les références quasi-générales aux travaux de l'historien germano-américain Harold Berman sur les origines et la formation du droit occidental.

Etat de droit et
Economie de marché
sont deux principes
indissociables.

Dans cette optique, l'économie de marché (qu'elle soit "organisée" ou pas) n'est pas une utopie abstraite déduite de modèles mathématiques abscons déconnectés de toute réalité ; mais simplement le mode d'organisation et de coopération économique "co-essentiel" à l'Etat de droit libéral : celui que produit la présence d'un Etat de droit et sans lequel, à l'inverse, l'Etat de droit ne saurait exister ni perdurer. Cet état d'organisation et de coopération est celui qui, à l'expérience, se révèle le plus efficace. Nous savons aujourd'hui pourquoi. Nous savons que cette plus grande efficacité est liée aux propriétés informationnelles particulières que présentent, dans une société de plus en plus complexe, et la liberté, et la coopération volontaire des hommes à travers non plus des règlements publics, mais des règles de droit. Mais si cette plus grande efficacité est en soi un acquis désirable de la civilisation de marché, elle n'en est pas la justification unique et exclusive. Celle-ci se trouve dans l'ensemble des avantages tant économiques que philosophiques, politiques ou d'ordre moral et éthique (le respect de la personnalité humaine, donc également de la diversité des cultures) que recèle le principe de l'Etat de droit par rapport aux ordres collectivistes qui en sont la négation.

La pensée néo-libérale
dépasse la notion d'un
projet essentiellement
économique.

Identifier la pensée néo-libérale à un projet idéologique (ou "théologique") d'ordre essentiellement économique, voire productiviste, est ainsi un non sens, une vision qui passe à côté de l'essentiel. Depuis l'époque des travaux que je présentais dans "Demain le Capitalisme", le néo-libéralisme a profondément évolué. Si les privatisations, la déréglementation, le moins d'Etat et d'impôts sont des choses désirables, qui doivent figurer en lettre d'or sur tout programme de gouvernement libéral, c'est bien sûr parce que ces mesures sont la condition d'une plus grande compétitivité de notre économie, dans le cadre d'un monde de plus en plus interdépendant. Mais, c'est aussi, il ne faut pas le perdre de vue, parce qu'elles sont une condition même

de mise en pratique de ce principe de subsidiarité et de limitation de l'autonomie du pouvoir politique "souverain" dans lequel est ancrée la tradition libérale de l'Etat de droit et du gouvernement démocratique.

L'attachement au libre-échange met également en jeu des principes d'ordre politique, philosophique et culturel.

Il en va de même pour l'attachement libéral au libre-échange. Celui-ci n'est pas seulement de nature économique (avec une théorie qui met aujourd'hui davantage l'accent sur les effets en termes d'économie du savoir et de processus de découverte des connaissances, que sur les gains traditionnels de la "spécialisation" des échanges), mais également politique, philosophique et d'ordre culturel.

Pour un libéral - à la différence du "conservateur", beaucoup plus accommodant sur ce terrain - le nationalisme économique est un "mal" en soi car, comme le confirme amplement l'expérience historique (notamment celle des origines de l'Etat-Providence européen à la fin du XIXème siècle), il est par structure incompatible avec la sauvegarde des principes de l'Etat de droit libéral (théorie de la capture des interventions de l'Etat par les groupes d'intérêts privés). Ce n'est pas le fait qu'il s'applique aujourd'hui à un espace géographique et économique plus large - l'Europe - qui y change quoi que ce soit.

Le protectionnisme est incompatible avec la sauvegarde d'un Etat de droit.

Plus fondamentalement, le problème est que par une sorte de logique interne difficile à éviter (dynamique des marchés politiques), il ne peut que renforcer le développement d'une idéologie légicentriste, unitaire et homogénéisatrice, incompatible avec cette "diversité des cultures" dont les opinions européennes revendiquent désormais de plus en plus ouvertement la défense face aux projets de fédéralisme unitaire. Il en résulte que ceux qui malgré tout appellent de leurs vœux un certain protectionnisme (européen bien sûr) au nom d'une certaine idée de la "culture européenne" - qu'il conviendrait de mettre à l'abri des mauvaises influences "barbares" - adoptent en réalité une position logiquement incohérente (qu'est-ce qui fait la spécificité de cette culture européenne si ce n'est précisément cette "diversité des cultures", richesse à préserver ?).

UNE STRATEGIE

Si le paradigme libéral n'a pas à se soucier des vicissitudes électorales, ni des effets de mode, il en va bien évidemment différemment de son expression politique. Pour progresser, celle-ci doit "s'adapter". Mais cette "adaptation" est très différente de celle qui, en réaction, a motivé la rédaction de cette note.

Repenser le mode
d'expression du
message libéral.

1 - Première ligne d'adaptation : reformuler le discours et les propositions libérales en mettant l'accent sur le thème de l'**Ethique de la Responsabilité**, plutôt que sur l'approche habituelle des libertés et de la propriété.

L'effondrement des économies planifiées à l'Est, l'apparent consensus sur la plus grande efficacité de l'économie de marché, la remontée de la priorité accordée aux valeurs morales, obligent les libéraux à repenser le mode d'expression de leur message et à adapter leur vocabulaire aux nouvelles conditions de l'univers post-communiste.

En prévision des prochaines échéances électorales, il nous semble que l'argument le plus commode pour faire progresser les esprits n'est plus de mettre en avant l'argument "économique", ou même celui des "libertés", mais l'argument "responsabilité", et d'en creuser toutes les implications.

Recentrer le discours
sur la Responsabilité,
sa signification et ses
implications.

Par ailleurs, les mots et les concepts connaissent eux aussi leur effets de mode. Une étude attentive de la presse révèle qu'aujourd'hui l'un des mots les plus sollicités est celui de "Responsabilité". Porté par la vague intellectuelle du "nouveau consensus", il se trouve mis à toutes les sauces. Afin d'éviter les malentendus, les erreurs, les assimilations abusives, et de le voir détourné de son sens au profit d'idéologies qui conduisent en réalité à sa négation même, il nous a semblé, à l'Institut EURO 92, que le moment était venu d'appeler à une réflexion de fond sur les origines, la signification et les implications du concept. C'est ainsi que l'Institut EURO 92 a proposé à ses amis libéraux, universitaires, juristes, milieux d'affaires et de l'entreprise ... de se réunir pour une journée de travail organisée autour d'une série de communications qui s'efforçaient de cerner et de décliner tous les aspects d'un concept aussi riche et foisonnant. Cette journée s'est tenue le 10 juin 1992 au Centre International de Conférences de l'avenue Kléber. Une seconde journée sera organisée sur le même thème, mais appliqué à des thèmes plus précis : l'éducation, la santé, l'environnement.

Définir le cahier des
charges d'une société
fondée sur la Respon-
sabilité.

L'idée centrale de ces rencontres est de définir une sorte de "cahier des charges" de ce qu'est la Responsabilité : aller d'abord au fond des aspects philosophiques de la responsabilité, pour ensuite analyser les institutions de la responsabilité. Autrement dit, il s'agit de faire progresser l'idée d'une société de droit au travers du mot fort qui est la responsabilité, et pour cela de mettre en garde contre une interprétation à la mode qui consiste à confier la responsabilité de la vie des hommes à des institutions étatiques et à en détendre ainsi tous les ressorts (cf la fameuse phrase des socialistes : "Responsable mais

pas coupable" qui invente, en quelque sorte, la responsabilité sans risques et sans conséquences).

2 - L'un des premiers domaines d'application de cette problématique de la responsabilité est celui de l'environnement et de l'écologie. Un domaine dans lequel l'Institut EURO 92 a fortement investi depuis trois ans, notamment avec la création récente du Centre International de Recherche sur les Problèmes de l'Environnement (ICREI).

Application à l'environnement et à l'écologie.

Ce que nous essayons de montrer à travers les travaux de l'ICREI est que ce que l'on considère être des défaillances de l'économie de marché, sont avant tout des conséquences des défaillances d'une société de droit, la dégradation des principes de responsabilité et l'absence de mécanismes de calcul économique.

Progressivement, le Droit a décliné, et avec lui la protection de l'environnement. La liberté, telle qu'elle résulte de notre tradition juridique, consiste "à pouvoir faire ce qui ne nuit pas à autrui". Ce n'est pas l'anarchie. Or, polluer constitue une agression. Souvenons-nous du fameux article 1382 du Code civil : "Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il arrive à le réparer". Mais, petit à petit, on a placé l'environnement sous la garde de l'Etat et non du droit, si bien qu'en France aujourd'hui on ne sanctionne pas vraiment les atteintes à l'environnement.

Restaurer la plénitude de la responsabilité civile.

Ainsi, restaurer la responsabilité juridique nous paraît être la première piste d'une société de droit protectrice de l'environnement. La première forme de responsabilité étant bien sûr la propriété ; cela implique autant que possible, partout où cela devient technologiquement possible, de rétablir le principe de responsabilité au travers du droit de propriété et au travers également de mécanismes de la propriété, de restaurer des possibilités de calcul économique, et donc la capacité de donner une valeur aux choses dans bien des domaines où l'on croit que cela est a priori impossible.

Concilier les principes fondateurs d'une société de liberté avec le respect de l'environnement.

En quelques mois, l'ICREI a déjà publié une dizaine de documents donnant des exemples d'application de cette méthodologie : gestion des déchets, gestion des ressources marines, effet de serre, protection des espèces sauvages, etc ...

L'approche de l'ICREI vise à maximiser la responsabilité individuelle, la responsabilité juridique et l'usage des mécanismes de marché. Ses travaux essaient de concilier les principes fondateurs

d'une société de libertés avec le respect de l'environnement, et avec la profonde conviction que c'est en faisant confiance à cette société de liberté et de responsabilité que l'on obtiendra les meilleurs résultats.

3 - La seconde exigence d'adaptation concerne les moyens de la réforme de l'Etat.

Réformer l'Etat.
Réduire les impôts.

L'analyse libérale dénonce le poids excessif que le secteur de l'économie administrée exerce sur nos entreprises. Elle propose de baisser les impôts et les charges sociales pour renforcer les "incitations à produire", tout en proposant aussi de dépenser plus, mais pour des services comme la justice ou la sécurité.

Sa crédibilité est liée à une action rapide et énergique pour réussir à faire baisser les prélèvements obligatoires.

Mais l'expérience montre que, dans la pratique, c'est une chose terriblement difficile à réussir. Périodiquement, les gouvernements décident de "moderniser" l'Etat, et d'en réduire les prélèvements, sans grand succès.

Notre analyse est que ce n'est pas tant une affaire de volonté, qu'une affaire de méthode.

L'échec de la méthode
de la hache.

Les méthodes classiques, et notamment la méthode dite de la Hache (coupes sombres imposées par le sommet dans les budgets des ministères), ne peuvent que conduire à des déconvenues car on oublie que derrière chaque intervention de l'Etat que l'on veut supprimer, il y a des intérêts, des peurs, et donc des blocages et des résistances qui sont à l'origine d'effets pervers.

Toute réforme libérale doit donc d'abord réfléchir à une méthode politique qui permette de vaincre ces résistances au moindre coût politique.

Réfléchir à une
méthode politique pour
contourner les
obstacles.

L'an dernier, l'Institut EURO 92 a présenté les éléments d'une telle méthode, dans un document intitulé "L'Etat compétitif : méthode expérimentale pour faire baisser les prélèvements obligatoires".

L'idée - inspirée par les travaux et l'expérience en Angleterre de l'Adam Smith Institute - est que, sachant que face à un système centralisé et bloqué, il est devenu quasiment impossible d'entreprendre d'en haut une réforme globale, la seule solution viable consiste à contourner l'obstacle, introduire les éléments de réforme par le bas,

ouvrir une brèche - à défaut de vouloir tout réformer - en introduisant un élément de concurrence.

Racheter les avantages acquis.

Pour revenir sur un avantage acquis, il faut offrir en échange un avantage perçu comme équivalent ou supérieur afin que le groupe de bénéficiaires ne fasse pas obstacle à la réforme nécessaire. C'est une stratégie de "donnant-donnant" où les deux parties gagnent à l'échange.

Cette démarche accepte comme point de départ la société telle qu'elle est, et reconnaît les avantages acquis. Elle est moins brutale, plus graduelle que l'approche libérale traditionnelle. Elle admet que le processus d'évolution prenne du temps. La recherche de l'efficacité y conduit à racheter les privilèges plutôt qu'à les attaquer de front.

Elle est inspirée par la volonté de déclencher une évolution, de provoquer une dynamique du changement sans heurter de front une trop grande coalition d'intérêts. Au lieu de tenter de supprimer une activité publique, il apparaît préférable de la réinsérer progressivement dans le secteur privé (généralisation des techniques de "concession") ou de la replacer dans un contexte concurrentiel spécifiquement reconstitué pour les besoins de la cause (exemple de la politique britannique de l'éducation qui permet aux établissements scolaires de "quitter" le système national, et de se faire concurrence à l'initiative des parents et des maîtres, tout en restant financés par l'Etat).

Une stratégie de la "brèche".

Madsen Pirie, Président de l'Adam Smith Institute, dans un livre qui vient de sortir ("Blueprint for a Revolution") présente une série d'applications concrètes de cette approche empruntée à l'expérience britannique.

A Paris, l'Institut EURO 92 a lancé une douzaine de groupes de travail qui essaient d'appliquer cette problématique à différents secteurs. Leurs conclusions se font encore attendre.

4 - La troisième exigence concerne la reprise de la politique de privatisations et de déréglementation, mais dans une optique élargie. Par cela, j'entends les points suivants :

* La politique de privatisation ne doit pas se limiter à la seule reprise du programme de 1985 (entreprises nationales et grands monopoles publics). Elle doit aussi s'étendre à toutes les activités de service public pouvant être assurées par des techniques de concession et de gestion déléguée, qu'elles aient un caractère national, régional ou municipal.

Ne pas oublier les
"petites privatisations".

La plupart des prestations publiques sont potentiellement concernées, y compris dans des domaines traditionnellement réservés à des régies directes comme la récupération des déchets, l'éclairage public, l'entretien des espaces verts, etc ...

Cette "petite privatisation" est en plein essor aux Etats-Unis, du fait de la crise des finances publiques locales. J'ai, il y a deux ans, rédigé un rapport qui montre les trésors de productivité qu'une telle politique recèle potentiellement (de l'ordre de 25 à 40 % selon les activités concernées). C'est la seule manière possible d'enrayer l'explosion de la fiscalité locale.

Généraliser la
concession et la gestion
déléguée.

Pour la mise en oeuvre, une idée qui mérite d'être retenue est l'obligation que les Anglais font désormais à leurs mairies de faire soumissionner leurs services municipaux à égalité de concurrence avec les firmes privées, pour l'attribution de leurs différents budgets techniques. D'abord expérimentale (garages municipaux, entretien et réparation de la voirie), l'expérience est aujourd'hui en train de se généraliser.

** La privatisation devrait s'accompagner d'une revue systématique, parmi les actifs fonciers et immobiliers de l'Etat, de tout ce qui pourrait être revendu au secteur privé.

L'Etat, les collectivités locales et les grandes entreprises publiques monopolistiques possèdent un grand nombre de terrains, d'immeubles et d'équipements dont la propriété et la gestion pourraient être mieux assurés par le secteur privé.

Un patrimoine à
rentabiliser.

Souvent, l'utilisation de ces actifs échappe à tout calcul économique. Leur retour dans une logique de gestion de marché amènerait une remise en cause des habitudes actuelles et la réduction de nombreux gaspillages.

La vente de ces biens n'est pas de nature à intéresser une large partie de la population. Il faudra donc veiller à désamorcer les critiques qui s'élèveront au nom de la "préservation de l'outil du service public". La meilleure façon de contourner cet argument est de commencer par vendre les biens qui ne sont pas affectés à un usage ou à un service public. C'est le cas notamment du "domaine privé" de l'Etat et des collectivités territoriales, accru au fil du temps par des donations, legs, préemptions, expropriations, etc ... C'est le cas aussi de nombreux terrains et domaines d'entreprises publiques tombées en désuétude.

Priorité à la privatisation du secteur financier.

Pour encourager ce mouvement, les administrations de l'Etat dont les crédits proviennent exclusivement de dotations budgétaires, pourraient bénéficier d'une exception à la règle de l'unité des finances publiques.

*** Les efforts de la "grande privatisation" devraient, en priorité, porter sur le secteur financier (banques, établissements financiers, organismes de crédit et de garantie).

L'une des premières cibles devrait être notamment la Caisse des Dépôts et Consignations qu'il faudra sans doute diviser en autant d'entités indépendantes qu'elle exerce en fait de métiers.

Ne pas oublier le gros morceau de la Caisse des Dépôts.

Il ne semble pas, en effet, qu'il pourra jamais y avoir de véritable marché financier en France tant que cet établissement bénéficiera, de par ses liens avec l'Etat, d'une position aussi privilégiée (voir notamment le statut de quasi-inamovibilité de son directeur-général, du fait de la lourdeur des procédures).

Cette réforme devrait comprendre des établissements comme le CEPME, le Crédit National, le Comptoir des Entrepreneurs, le Crédit Foncier de France, le Crédit Local, dont les fonctions devraient être banalisées.

Dans le cadre des chantiers sur "La Réforme de l'Etat", un remarquable rapport nous a été remis concernant la révision de la place de l'Etat dans le monde financier. Très riche, ce rapport démontre comment, grâce à la latitude qui lui est laissée de définir dans le moindre détail les règles établies de manière beaucoup plus générale par le législateur, l'administration exerce dans la réalité quotidienne une tutelle très forte sur la vie financière, qui est à l'origine de nombreux effets pervers : opacité de la politique des autorités de contrôle, effet anesthésiant de la réglementation, complexité abusive, instabilité du cadre réglementaire, fausse sécurité donnée au public.

L'une des grandes lacunes de 1986 a précisément été de ne rien y toucher (on en a même surajouté).

Utiliser les privatisations pour résoudre le problème des retraites.

**** La politique de privatisation devrait être liée à l'effort de solution du problème des retraites. Les privatisations devraient servir au financement de la transition vers un système de capitalisation, et non voir leurs recettes perdues dans le budget général.

C'est là une idée très ambitieuse et qui mériterait d'être développée. Je ne peux, dans le cadre de cette note, n'en donner qu'une esquisse.

Le problème des
retraites, c'est aussi
celui des ressorts de la
croissance et de
l'emploi.

Le problème des retraites n'est pas seulement financier, ou d'ordre purement comptable. Il ne peut être dissocié du contexte macro-économique global où la croissance et l'emploi sont directement victimes des sommets atteints par la somme des prélèvements obligatoires. Le problème n'est pas seulement celui de l'équilibre, présent et futur, de la sécurité sociale ; il est surtout que le total de la fiscalité et des cotisations sociales a dépassé le seuil du raisonnable, au point de devenir un poids mort qui handicape nos sociétés, notamment dans la compétition avec les nouvelles sociétés industrielles. La concurrence internationale est une arène où l'on ne connaît pas de "point fixe" : qui n'avance pas recule. L'avenir de notre compétitivité passe autant par une réforme de nos régimes sociaux que par des mesures spécifiques de politique industrielle (qui, d'ailleurs, même européenne, comporte en réalité davantage d'effets pervers que d'avantages réels, sauf pour ceux qui reçoivent l'argent ainsi transféré). S'agissant des retraites, le problème n'est pas tant d'éviter la faillite, que de retrouver un système de financement qui ne pèse pas sur la croissance et l'emploi (ou même, mieux encore, qui y contribue). C'est cela qui fait que le retour à la "capitalisation" est inévitable.

L'exemple du précédent
chilien.

La grosse difficulté est la transition. Comment passer d'un régime à l'autre ? Un pays l'a fait, il y a dix ans. C'est le Chili, et c'est incontestablement une réussite (croissance de 13 % par an de la valeur des fonds capitalisés). Quoique l'on pense politiquement de ce pays, celui-ci a aujourd'hui un système de retraite fort évolué (garantie de 70 % du dernier salaire), et il est totalement privé. Malgré ses spécificités (une structure démographique très différente de la nôtre), c'est une expérience qui mérite qu'on médite dessus.

Le système que l'on pourrait imaginer reposerait sur une privatisation massive et menée une fois pour toutes du patrimoine public, à l'image des privatisations à l'Est (Tchécoslovaquie, Pologne). On abandonnerait la technique "anglaise" des privatisations à la carte et au coup par coup.

Chaque salarié serait désormais requis d'ouvrir un "compte retraite" dans un fonds de retraite, choisi sur une liste de compagnies privées homologuées par l'Etat, et soumises à son contrôle, mais dont l'unique activité serait d'assurer la gestion financière des capitaux ainsi collectés. Chaque année, la loi le contraindrait à y verser une quote-part minimale de son salaire. Au moment de la retraite, le salarié aurait le choix entre, utiliser le capital ainsi accumulé pour acheter à

une assurance une rente viagère couvrant ses vieux jours, ou effectuer directement, dans certaines limites, des prélèvements directs sur son compte. Le système peut être ainsi conçu qu'il assure à quelqu'un ayant normalement cotisé toute sa vie, des annuités égales à un certain pourcentage de ses derniers revenus (les 70 % chiliens). Si quelqu'un capitalise la somme nécessaire avant d'arriver à la limite d'âge légal, il peut, sans attendre, prendre sa retraite. En tout état de cause, l'Etat assure aux plus démunis et aux bas salaires le versement d'une retraite minimale, égale pour tous, et financée par l'impôt. Chaque salarié conserve à tout moment la possibilité de changer la domiciliation de son compte, d'un établissement homologué à un autre, faisant ainsi jouer la concurrence. Pour ces établissements, l'Etat conserve une fonction de réassureur de dernier ressort, qui justifie son rôle réglementaire.

Au moment de l'abandon de l'ancien système de répartition, et du passage au nouveau, chaque salarié exerçant déjà une activité professionnelle verra son compte crédité d'une somme égale au montant des cotisations versées depuis son entrée sur le marché du travail. Cette somme sera gagée dans l'actif du fonds de gestion par l'attribution d'une somme équivalente de bons d'Etat.

Comment assurer le passage à un régime de capitalisation sans léser les droits acquis.

Comme elle n'a pas "travaillé", cette somme est insuffisante pour assurer au salarié une retraite normale. C'est là qu'intervient l'astuce des privatisations. Les entreprises et établissements publics sont transformés en sociétés anonymes dont les actions, d'abord provisoirement détenues par l'Etat, sont ensuite évaluées par des experts, pour être finalement distribuées aux salariés ayant cotisé à l'ancien régime de retraite au prorata de la différence entre le total des sommes versées à la précédente sécurité sociale et ce que ces sommes seraient devenues si elles avaient été affectées à un compte de capitalisation privé. Les privatisations interviennent comme moyen de réajustement de la situation des salariés ayant cotisé selon les principes de l'ancien système. Concrètement, les actions des entreprises publiques pourraient faire l'objet d'une attribution "au hasard", les salariés les remettant ensuite entre les mains de leurs fonds de gestion, en échange d'un montant équivalent d'actions de ces fonds.

Du point de vue de l'équité, cette procédure recèle de nombreux avantages. D'une part, en principe, personne ne sera lésé puisque les droits antérieurement acquis seront honorés grâce au capital complémentaire ainsi versé. Par ailleurs, les salariés les plus anciens recevront une quote-part des actions distribuées, proportionnellement plus importantes que ceux qui sont plus récents sur le marché du travail. Or, en tant que contribuables, les salariés les plus anciens sont

Une formule politique-
ment équitable.

aussi ceux qui ont le plus contribué au financement des ex-entreprises nationales, et donc en fait le plus accumulé de "droits" sur elles. Quant aux plus jeunes, le système leur épargne la perspective d'avoir à payer des charges de plus en plus élevées pour payer les retraites de leurs aînés. L'ensemble de ces caractéristiques devrait rendre le système politiquement vendable à l'opinion publique. D'un coup, on transforme des millions de salariés en actionnaires ayant intérêt à ce que leurs représentants politiques ne compromettent pas la santé du système financier et monétaire national.

A quand l'étude de
faisabilité comptable et
actuarielle ?

Reste, bien évidemment, l'étude de faisabilité comptable et actuarielle de ce système. Il faudrait connaître avec précision l'ensemble des "droits acquis", et donc pouvoir évaluer le déficit de financement en comparaison avec la valeur totale du patrimoine public susceptible d'être privatisé. Je doute qu'on ait une idée suffisante des ordres de grandeur en jeu. Mais sachant que dans des pays comme la France ou l'Italie, la part des entreprises propriété de l'Etat tourne autour de 20 % de la valeur ajoutée nationale, et 25 % (ou même plus) du total des investissements fixes, tout cela ne me paraît pas a priori incongru - à moins qu'on me démontre le contraire. Là encore, il y a une mine de travaux à faire. Il en existe déjà beaucoup. Mais - sauf erreur de ma part - je n'en connais pas qui aient vraiment été conduits dans cette optique.

En finir avec les
mafias sectorielles.

Ce projet implique l'abandon de tout le système institutionnel français avec ses multiples caisses et régimes spéciaux, héritage des anciennes mutuelles professionnelles. Inévitablement, toute la bureaucratie qui en vit (politique, syndicale, patronale) y sera farouchement opposée. Il faudra cependant éviter de se laisser impressionner par des arguments qui ne seront jamais que des alibis, un voile de fumée pour cacher une complexité institutionnelle dont la fonction est, en réalité, de noyer dans la masse une multiplicité de transferts au profit de certaines catégories de salariés et de dirigeants syndicaux privilégiés, voire surprivilégiés.

5 - Je ne dis pas que ce qui précède est "LA" solution au problème des retraites. Mais c'est peut-être une voie à étudier où l'on cherche à réformer profondément les institutions existantes tout en respectant les intérêts ou les "droits acquis". Plutôt on essaiera, mieux cela vaudra. Les périodes de taux élevés sont, en effet, les plus favorables au succès technique de telles mutations. C'est d'ailleurs pour cela que l'expérience chilienne a réussi. Elle a été menée au moment précis où la conjoncture mondiale des taux s'est retournée. Nous avons déjà perdu 10 ans.

Comment le problème
des retraites ramène
au débat sur les
"monnaies privées".

Une objection classique est de remarquer que si la capitalisation fonctionne en période de taux positifs, en revanche, la répartition s'impose dès lors qu'on passe à des périodes longues de taux négatifs. Mais c'est un argument qui repose sur l'idée que l'alternance de périodes longues d'inflation et de déflation serait inévitable. Ce qui n'est pas certain. Cela nous ramène au débat sur la monnaie, et notamment à tout le combat mené depuis quelques années par les économistes libéraux pour des monnaies "privées" ou à tout le moins "concurrentielles" (comme moyen de mettre fin aux cycles "politiques" de la conjoncture et de l'activité économique).

Une problématique voisine peut être utilisée pour d'autres grands problèmes d'actualité, comme celui de la réforme de la politique agricole. Celle-ci offre un autre exemple d'affaire bien mal montée et défendue.

Dans un document traduit et publié par l'Institut EURO 92, un auteur allemand, Stephan Tangermann, montre comment la Commission Européenne a transformé ce qui était une bonne idée en une catastrophe politique. La réforme étant inévitable, il fallait monter un mécanisme qui, autant que possible, minimise les mécontentements malgré l'effet dépressif de la baisse des prix sur les revenus. C'était une affaire de détails purement techniques. En choisissant la voie du gel des terres, la CEE a accumulé les difficultés.

La réforme de la
politique agricole
européenne, une
catastrophe politique
qui aurait pu être
évitée.

La Commission a choisi de lier le paiement des indemnités de revenu à la participation des agriculteurs aux programmes de gel des terres. Cette stratégie de mise en jachère est, non seulement, une faute politique, mais aussi et surtout le produit d'une idée fautive : l'idée que l'objectif premier de la PAC serait de faire disparaître les excédents - alors que le vrai problème de l'agriculture européenne n'est pas seulement qu'elle produit trop, mais d'abord et avant tout, qu'elle produit à des coûts élevés.

Le point central est la manière dont il est actuellement envisagé de faire le calcul des indemnités versées aux exploitants. Il est bien que l'indemnité compensatoire soit établie en fonction de la perte de revenu subie, et donc à proportion de ce que les agriculteurs produisaient avant. Cet objectif peut être atteint en établissant une indemnité compensatoire par hectare calculée en multipliant la baisse de prix subie par le rendement moyen de la région où se trouve l'exploitation. Mais encore faut-il que disparaisse tout lien, aussi ténu soit-il, entre le montant des allocations versées et les choix de production actuels des exploitants, de manière à ne pas réintroduire de façon subjective à une nouvelle forme d'incitation à un développement artificiel de la production.

On pouvait éviter le retrait des terres.

Or, ce n'est pas ce qu'envisage le plan de réforme de la Commission puisque le calcul des indemnités serait effectué en fonction du nombre d'hectares présentement exploités, ou du nombre d'animaux présentement engraisés, et cela pour une période de temps indéfinie. Le résultat est que l'effet désincitatif des mesures de prix sur la production sera moindre qu'il pourrait être en liant le calcul des indemnités, non aux surfaces actuellement exploitées, mais aux surfaces cultivées à une date de référence fixée une fois pour toutes, et antérieure à la réforme. La conséquence est également que, très logiquement, cela conduit à compléter le dispositif par une obligation de retrait des terres plus importante qu'il ne faudrait, et qui, en tout état de cause, n'aurait pas de raison d'être si les objectifs de prix retenus étaient réellement, ne serait-ce qu'à terme, alignés sur les vrais prix mondiaux.

Indemniser les agriculteurs par un système capitalisable et négociable.

Partant de là, la réponse libérale serait de mettre au point une formule d'indemnisation limitée dans le temps, dont le grand avantage serait de permettre le calcul d'avance, et une fois pour toutes, du montant total de l'indemnité présente et future à laquelle chaque exploitant aurait individuellement droit ; ce qui ouvrirait alors une possibilité intéressante : celle de distribuer à chaque exploitant un titre donnant au porteur un droit irrévocable, et qui pourrait être librement négociable, à un certain flux futur des paiements. Une fois doté de ce document, chaque agriculteur pourrait l'échanger librement sur le marché des capitaux, comme n'importe quelle obligation industrielle.

6 - Il en va de soi que ces réformes radicales n'ont aucune chance de voir le jour si elles ne s'appuient pas sur un mouvement et un programme politique réellement "populaires" - c'est-à-dire s'adressant et susceptibles d'être réellement compris "des gens".

C'est là, vraisemblablement, que le bât blesse le plus et que le besoin d'"adaptation" s'impose sans doute le plus.

S'adresser "aux gens..."

Jusqu'à présent, le message politique libéral est toujours resté trop technocratique, trop élitiste, en un mot, beaucoup trop "économique". Il est évident que la concurrence, le marché, les privatisations, le libre-échange, l'équilibre et la balance des paiements, la "bonne monnaie" ou "la bonne parité" ... ne sont pas en soi des objectifs politiques très excitants. Ce ne sont que "moyens" ou des "objectifs intermédiaires" qui ne tirent leur importance que par rapport à des objectifs politiques finaux qui eux peuvent avoir un sens et une portée populaires réels.

De la même façon, les réflexions sur l'Etat de droit ou la conception libérale de la démocratie, du fédéralisme, des droits de l'homme, de la subsidiarité, etc ... sont importantes ; mais elles sont très difficiles à faire passer, même auprès des classes dirigeantes et des élites entrepreneuriales ou politiques, ne serait-ce que parce qu'elles sont à des années-lumière de leur culture politique de base et de leur propre vocabulaire usuel. Il faudra des années avant que ce combat porte sans doute ses fruits.

Le message d'un véritable "libéralisme populaire".

Certains hommes politiques s'efforcent bien sûr de construire un "libéralisme populaire", à partir notamment de la mise en place d'un "capitalisme populaire". Je pense notamment à Balladur. Mais, outre que cela ne correspond pas tellement à l'image et à l'attitude de l'homme, on reste encore strictement sur le terrain "économique" de l'approche libérale. Il s'agit de faire des privatisations qui offrent à beaucoup de Français la possibilité de devenir propriétaires ou actionnaires, mais il ne s'agit pas d'établir un message politique qui s'adresse d'abord et avant tout "aux gens", en tant que gens, pris dans leur dimension de petites gens, avec leurs propres problèmes, leurs propres préoccupations, souvent à des années-lumière des sujets qui préoccupent les économistes et les hautes sphères du pouvoir.

Je n'ai pas la réponse. Mais ce que je voudrais dire est que c'est précisément dans cette optique qu'il y a intérêt à étudier et suivre d'un peu plus près comment continue de se dérouler la "révolution conservatrice" britannique.

Le discours "populiste" de John Major.

Avec John Major, les britanniques ont réellement mis au point un discours politique de type "populiste", non pas au sens traditionnel que lui prête la science politique habituelle (des régimes autoritaires fondés sur des mouvements de masse à caractère généralement protectionniste, nationaliste et surtout anti-élitiste) ; mais au sens d'un effort dont l'idée est de redonner à l'Etat, à la classe politique, à ses bureaucraties et à tous ses démembrements, une finalité qui est de "servir le citoyen" - c'est-à-dire de produire **ce que les gens veulent**, et non ce qu'une petite élite de producteurs publics, enveloppés dans le mythe d'un "service public" en réalité dévoyé de sa mission première, pensent qu'il est bon de produire pour eux.

C'est dans cette optique qu'il faut relire l'action du gouvernement anglais en ce qui concerne les privatisations, mais aussi sa réforme du système scolaire, celle du système national de santé et des hôpitaux, ou encore sa "citizen charter", souvent considérée comme le dernier gadget de son idéologie libérale - alors qu'elle est en réalité la pièce maîtresse de cette volonté de rendre aux services publics leur fonction d'origine : celle de satisfaire les "demandes" de gens (et non

Une stratégie globale
pour contraindre l'Etat
à "produire" ce que les
gens veulent.

leurs "besoins", notion technocratique et en définitive très collectiviste en ce qu'elle éloigne la définition des objectifs de production des choix des individus pour la confier à des "experts" qui travaillent à partir de statistiques et de moyennes). Les gens qui le conseillent et sont, en quelque sorte, les responsables de sa stratégie de long terme, ne sont pas des libéraux "idéologiques" et doctrinaux - au sens de particulièrement doctes -, mais beaucoup plus des empiristes pragmatiques (je pense notamment à Madsen Pirie, le patron de l'Adam Smith Institute, personnellement très proche de John Major, et qui n'y connaît rien en philosophie).

Leur grand thème est de redonner aux Anglais des classes populaires une véritable "capacité de choix" dans tous les domaines où aujourd'hui, c'est l'Etat, représenté par ses bureaucraties qui, le plus souvent, sans contrôle démocratique réel - en raison des "défaillances" du marché politique - s'arroge le droit de "choisir" pour eux. Il n'y a pas de raison que cette "liberté du choix" (rappelons-nous le livre de Milton et de Rose Friedman) soit réservée aux seules classes les plus riches de la société ; celles qui peuvent à la fois se payer le luxe de payer des impôts pour financer les systèmes publics d'éducation et de santé, et en même temps payer une deuxième fois pour mettre leurs enfants dans une école privée, ou aller se faire opérer dans une clinique privée.

Démocratiser la liberté
de choix.

Dans les domaines de biens marchands, cette "libéralisation du choix" passe par la privatisation, la démonopolisation et le retour à la concurrence. Cette déréglementation des marchés libère l'offre des producteurs, suscite l'émergence de produits, de services, et donc de choix nouveaux. Elle rend la parole au marché, et donc "aux gens".

Pour les "services publics" stricto sensu - éducation, santé - l'idée des britanniques est de redonner naissance à des "quasi-marchés" où le financement global reste public, mais est orienté par les choix des utilisateurs et des opérateurs, et non plus par des critères centraux de type planiste. Concrètement, cela prend la forme de la création d'établissements autonomes, maîtres de leur gestion, de leurs investissements, de leurs embauches, à qui est offerte la possibilité de quitter le régime général du service public sur demande des parents d'élèves et des enseignants (pour les collèges), ou des gestionnaires et du personnel médical (pour les hôpitaux). Pour l'enseignement, l'idée centrale est que le financement se fait par élève, et suit l'élève en fonction des réactions des parents par rapport aux produits qui leur sont désormais offerts par les établissements sur une base concurrentielle. De même, le malade doit être libre de choisir le "produit hospitalier" qui lui convient le mieux.

Autonomie scolaire.

Une telle stratégie de "libération des choix" est plus facile à définir en Grande Bretagne où le degré de socialisation des grands services publics est allé beaucoup plus loin qu'en France (exemple du système national de santé). Il y a là cependant une orientation à méditer.

La "Charte du citoyen" est le dernier point d'application, le plus mal connu, car le plus récent, de cette stratégie. Elle consiste à contraindre les administrations à formuler dans un document écrit et public, leurs objectifs pour répondre aux critiques qui leur sont adressées par les utilisateurs et ainsi satisfaire leurs demandes. Il s'agit d'une sorte d'exercice de planification interne, mais public (c'est cela qui est important), où chaque service s'y fixe par exemple l'objectif d'un retard moyen des trains qui ne dépasse pas tant de minutes, d'une file d'attente qui n'excède pas un certain délai, etc ... Il s'agit d'inaugurer une procédure qui, par son aspect public et la publicité qui lui est donnée, conduise à une sorte de renégociation explicite du contrat de service public qui lie en théorie chaque département administratif ou gouvernemental avec le public.

Bien que récente, l'expérience démontre déjà l'utilité d'une telle procédure en contraignant les administrations à agir désormais de manière visible, donc plus responsable.

Encore une fois, je ne dis pas qu'il faille fidèlement démarquer les Anglais. Mais la Grande-Bretagne donne l'exemple d'un programme libéral qui commence enfin à être véritablement structuré politiquement. C'est en soi un événement, car le premier de ce genre. La conséquence est que la "Révolution conservatrice" y semble politiquement beaucoup mieux ancrée qu'on n'a tendance à le penser à l'étranger où l'on continue de juger l'expérience britannique un peu trop à la seule aune du tempérament assez particulier de Madame Thatcher. Là aussi, voilà un beau sujet qui mériterait d'être approfondi par une mission spéciale de l'autre côté de la Manche - qui est encore en Europe ...